

PROCES-VERBAL
De la réunion du Conseil Municipal
Du lundi 6 novembre 2023 à 20h00

Par convocations individuelles adressées le 27 octobre 2023 aux Conseillers Municipaux, le Conseil Municipal a été invité à se réunir en séance ordinaire le 6 novembre 2023.

L'an deux mille vingt et un, le six novembre à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur MORA Bruno, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Bruno Mora, Joël Colleau, Hyacinthe Garcia, Jean-Paul Ascon, Lheullier Sylvain, Maud Marini, Stéphanie Fischer, Christelle Legoff, Bruno De Arcangelis, Courtade Mathieu

Absents : Monsieur Bernard Domingues, Monsieur Thierry Duclos, Madame Turon Labar Fabienne

Monsieur Lheullier Sylvain est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du 11 septembre 2023
2. Délibération concernant le règlement intérieur du Conseil Municipal
3. Délibération concernant le Règlement Intérieur du personnel de la Commune de Tostat
4. Délibération pour le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)
5. Délibération pour le Plan de Sauvegarde Communal (PCS)
6. Délibération de coupe affouagère (bois)
7. Acquisition d'une parcelle (espace public et extension école)
8. Commission de travaux (préparation du budget 2024)

Questions diverses :

- Défibrillateur

1) Approbation du procès-verbal du 11 septembre 2023

Suite à l'envoi du procès-verbal joint à la convocation, Monsieur le Maire demande aux conseillers leurs observations.

Les membres du conseil municipal n'ayant pas d'observations à formuler sur le procès-verbal du conseil municipal du 11 septembre 2023, Monsieur le Maire informe que celui-ci est approuvé à l'unanimité.

10 Pour, 0 Contre et 0 Abstention.

2) Délibération concernant le règlement intérieur du Conseil Municipal :

Lors de l'envoi de la convocation, un problème technique a été rencontré et la pièce jointe concernant ce point de l'ordre du jour n'a pas été envoyée. Il propose de reporter cette délibération au prochain conseil municipal

Le vote est effectué à main levée

0 Abstention

0 Contre

10 Pour

Le Conseil Municipal décide de reporter cette délibération.

3) Délibération concernant le règlement intérieur du personnel de la Commune de Tostat :

Lors de l'envoi de la convocation, un problème technique a été rencontré et la pièce jointe concernant ce point de l'ordre du jour n'a pas été envoyée. Il propose de reporter cette délibération au prochain conseil municipal

Le vote est effectué à main levée

0 Abstention

0 Contre

10 Pour

Le Conseil Municipal décide de reporter cette délibération.

4) Délibération pour le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) :

Lors de l'envoi de la convocation, un problème technique a été rencontré et la pièce jointe concernant ce point de l'ordre du jour n'a pas été envoyée. Il propose de reporter cette délibération au prochain conseil municipal

Le vote est effectué à main levée

0 Abstention

0 Contre

10 Pour

Le Conseil Municipal décide de reporter cette délibération.

5) Délibération pour le Plan de Sauvegarde Communal (PCS)

Lors de l'envoi de la convocation, un problème technique a été rencontré et la pièce jointe concernant ce point de l'ordre du jour n'a pas été envoyée. Il propose de reporter cette délibération au prochain conseil municipal.

Le vote est effectué à main levée

0 Abstention

0 Contre

10 Pour

Le Conseil Municipal décide de reporter cette délibération.

Par la suite, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'un exercice de simulation d'une catastrophe naturelle sera organisé pour le Conseil Municipal début décembre 2023 sur une demi-journée pour comprendre et connaître les premières actions à mener. Voir si possible de convier la responsable de la Préfecture pour les accompagner dans cette action.

De plus, la mise en place de l'application Panneau Pocket est en cours. En complément de celui-ci, Monsieur le Maire se renseigne pour mettre en place un autre moyen d'alerte efficace.

6) Délibération de coupe affouagère (bois) :

Dans le cadre du plan d'aménagement de la forêt, la commune souhaite demander une délivrance :

- Pour les parcelles n° 2, 3 et 8 pour la coupe affouagère de bois destinée à la vente aux administrés,

- Pour les parcelles n°12 et 14 pour la coupe des peupliers effectuée par l'ONF pour une vente à une entreprise

Monsieur le Maire propose qu'ensuite le Conseil Municipal étudie la plantation de nouvelles essences sur ces parcelles.

Le vote est effectué à main levée

0 Abstention

0 Contre

10 Pour

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de permettre la coupe affouagère.

7) Acquisition d'une parcelle (espace public et extension école) :

Dans le cadre du projet d'acquisition de la parcelle située entre l'école et la salle des fêtes appartenant à la famille SAVE/DUZER. Monsieur el Maire propose de faire une demande à la DRFIP (anciennement France Domaine) une estimation du prix.

Le vote est effectué à main levée

0 Abstention

0 Contre

10 Pour

Le Conseil Municipal décide d'approuver à l'unanimité d'entreprendre ces démarches.

8) Commission de travaux (préparation du budget 2024)

Monsieur le Maire propose que la commission travaux établisse la liste des travaux prioritaires à effectuer pour l'année 2024 afin de les présenter au Conseil Municipal pour approbation et inscription au budget 2024

Questions diverses :

- Défibrillateur : suite à la maintenance effectuée par le technicien de la société Matecir défibril en cette fin d'année 2023, qui mentionne un dysfonctionnement du défibrillateur dû à une exposition trop importante au soleil. Le technicien conseille de changer le défibrillateur de place pour le mettre au niveau de la salle des fêtes tout en le protégeant par un caisson en bois.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22 heures 40.

Monsieur Le Maire,

La secrétaire de séance

Bruno MORA

Sylvain LHEUILLIER